

Sire / Nos lettres sont parties la nuit passée apres la  
 mynuit. par lesquelles nous donnons compte a vos ma<sup>te</sup>  
 de ce que se négocia hier avec les Comestables et ma<sup>te</sup> de St  
 Et lesquelles nous ne voulons detenu jusques a ce que  
 Les Comestables nous donnaient soy parquer pour gagner  
 aultant de temps, et afin que vos ma<sup>te</sup> avant l'arriver  
 d'icy parquer se peut résoudre de si elle le voudroit  
 envoyer ou non, et aussi sur le saufconduit pour le Sire.  
 Les Comestables et maréchal nous ont maintenant  
 envoyé ces parquer. Auzquel nous avons mis une courtoise  
 pour le rendre résolu que da avec ce. Et supplions  
 vos ma<sup>te</sup> tres humblement que luy plaise demander que  
 Les parquer soit sursuivre port, ou que ne voulent  
 vos ma<sup>te</sup> que luy passe outre, que soit sursuivre rapport  
 pour le remettre entier entre leurs mains, conform  
 a l'apptenance que nous en avons eue. Et  
 pour fin de ce nous recommandons tres humblement a  
 La bonne grace de vos ma<sup>te</sup>, priant le curateur que luy donne  
 a faire tres bonne et loyale voye. De Lille  
 Le 20<sup>me</sup> de Septembre 1558.

De vob. ma<sup>te</sup>

cop. fol. 194

tres humblement et respectueusement  
 par vos ma<sup>te</sup> et subites  
 Guille de WISSAN  
 Levesque de Lille

*Ru Kop.*  
*25*

